



Puis-je compter sur mon compteur?

6
5
4

Mon compteur est approuvé par Mesures Canada

En général, personne ne met en doute la fiabilité de son compteur d'électricité ou de gaz. Et c'est normal, car l'appareil est assez complexe et son fonctionnement semble à toute épreuve.

Avant qu'un service public puisse utiliser un nouveau type de compteur à des fins de facturation, le fabricant doit fournir un prototype de l'appareil à Mesures Canada.

Si votre compteur fonctionne bien, c'est grâce à la *Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz*. Cette loi stipule que tout équipement utilisé pour mesurer la consommation d'électricité ou de gaz doit satisfaire à des normes strictes.

Quel organisme est chargé de l'application de ces normes?

Mesures Canada.

Qui est chargé de vérifier l'exactitude des compteurs d'électricité ou de gaz?

Mesures Canada ou des fournisseurs de services accrédités vérifie la précision des compteurs d'électricité et de gaz.

Avant qu'un service public puisse utiliser un nouveau type de compteur à des fins de facturation, le fabricant doit fournir un prototype de l'appareil à Mesures Canada. Mesures Canada l'évalue sur les plans du rendement, de la fiabilité et de la précision. Si le compteur réussit ces épreuves, il est approuvé.



Mon compteur est vérifié régulièrement

En plus d'être approuvés à partir d'un prototype, les compteurs servant à la facturation doivent être vérifiés et scellés. Tant qu'ils sont utilisés, ils sont périodiquement vérifiés par Mesures Canada ou par des fournisseurs de services accrédités qui confirment leur précision.

Que dois-je faire en cas de doute?

Naturellement, il peut arriver des erreurs. Vous pourriez parfois avoir l'impression que votre facture d'électricité ou de gaz ne reflète pas fidèlement votre consommation. Si tel est le cas, voici la marche à suivre :

1. Prenez le temps de réfléchir. Vous consommez peut-être plus d'énergie que vous ne le croyez. Y a-t-il eu une vague de chaleur ou de froid pendant la période de facturation? Avez-vous ajouté un nouvel appareil électroménager ou beaucoup utilisé un de vos appareils — réfrigérateur, congélateur, chauffe-eau ou climatiseur?

Il se peut que votre fournisseur ait surévalué votre consommation d'électricité ou de gaz parce qu'il n'a pas pu faire le relevé de votre compteur et qu'il a dû faire une estimation de votre consommation.

Il se pourrait aussi que la raison en soit tout simplement une hausse des tarifs que vous auriez oubliée ou sous-estimée.

Il est rare qu'une majoration des factures d'électricité ou de gaz soit causée par des compteurs inexacts, mais si vous avez encore des doutes, passez au point 2.

2. Communiquez avec votre fournisseur et demandez une vérification. Si vous n'êtes pas satisfait du résultat et que vous êtes persuadé que votre compteur est défectueux, passez au point 3.
3. Communiquez avec le bureau de Mesures Canada le plus proche et demandez qu'on vérifie votre compteur. En même temps, pour éviter les mauvaises surprises, demandez à votre fournisseur s'il impose des frais de service pour enlever un compteur.

Que faire si je déménage?

Communiquez avec votre fournisseur d'électricité ou de gaz et transmettez-lui le relevé de votre compteur. Ainsi, votre facture sera fondée sur votre consommation réelle et non sur une estimation.

Voici comment faire le relevé de votre compteur :

Compteurs analogiques

- Prenez la lecture de gauche à droite, et inscrivez le chiffre le plus bas indiqué par l'aiguille sur chacun des cadrans.

Compteurs numériques

- Relevez simplement le chiffre affiché par le compteur.

Si vous déménagez, communiquez avec votre fournisseur d'électricité ou de gaz et transmettez-lui le relevé de votre compteur.

Renseignements complémentaires

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le bureau de Mesures Canada le plus proche. Vous trouverez les coordonnées dans les pages bleues de l'annuaire téléphonique. Vous pouvez également consulter notre site Web (www.mc.ic.gc.ca).

N.B. Dans cette publication, la forme masculine désigne tant les femmes que les hommes.

1 2 3 4